

Les débuts de la Révolution française

1) Le mécontentement du peuple

A la fin du XVIII^e siècle, de mauvaises récoltes provoquèrent une hausse du prix du pain, aliment de base de la population. De plus, l'influence des philosophes des Lumières rendait les privilèges du clergé et de la noblesse de moins en moins acceptables. Le mécontentement grandit. En 1789, le roi Louis XVI convoqua les états généraux pour recueillir l'avis des Français sur les impôts, les privilèges, la situation économique, ... Un peu partout, les membres des différents ordres rédigèrent des cahiers de doléances dans lesquels ils exprimaient au roi leurs critiques et leurs souhaits.

2) La réunion des états généraux

Les états généraux se réunirent le 5 mai 1789. Les représentants du tiers état, les plus nombreux, furent déçus : le vote se faisait avec une voix par ordre et non une voix par représentant, ce qui les défavorisait car les intérêts du clergé et de la noblesse étaient liés. De plus, le roi Louis XVI refusa toute discussion sur les réformes demandées dans les cahiers de doléances. Le 20 juin 1789, les représentants du tiers état s'engagèrent à ne pas se séparer sans avoir donné une Constitution à la France : c'est le serment du Jeu de paume.

3) La Révolution

Louis XVI tenta de rétablir son pouvoir en rassemblant l'armée. Aussitôt le peuple de Paris se révolta et, le 14 juillet 1789, s'empara de la prison de la Bastille dans l'espoir d'y trouver des armes pour se défendre. Le mouvement de révolte se répandit dans toute la France. Dans les campagnes, les paysans inquiets et affamés, attaquèrent des châteaux. Le 4 août, l'Assemblée nationale vota l'abolition des privilèges. Le 26 août, elle adopta la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

LEXIQUE

Etats généraux : réunion de représentants des 3 ordres convoqués par le roi

une doléance : une plainte, une réclamation

Constitution : ensemble de règles qui fixent l'organisation des pouvoirs dans un Etat

l'abolition : la suppression